

Contrôle des eaux

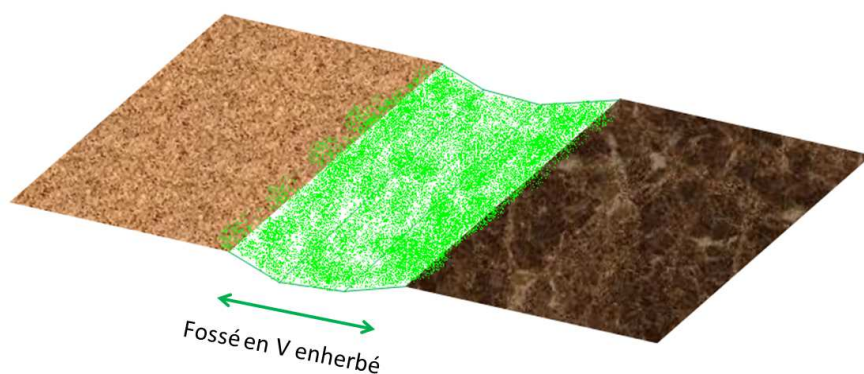
Objectifs : Evacuation du surplus d'eau superficielle

Description : Mise en place de différents ouvrages de collecte ou d'interception

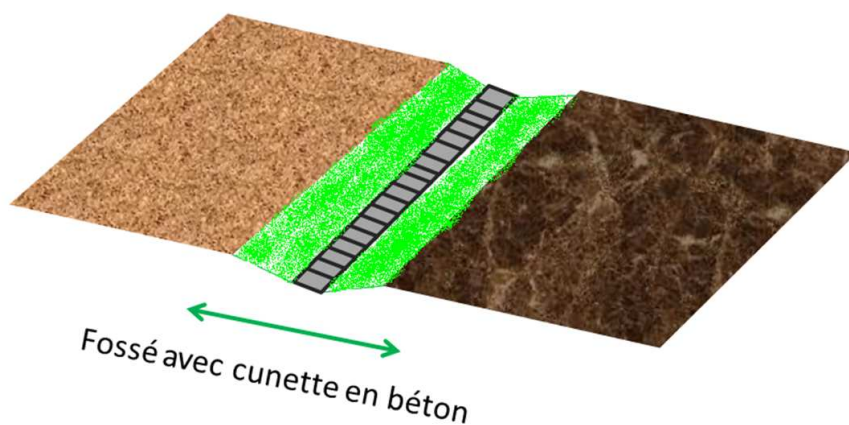
Mise en place :

Règles de contrôle des eaux :

- Types d'ouvrages : fossés, petits canaux, cunettes, collecteurs

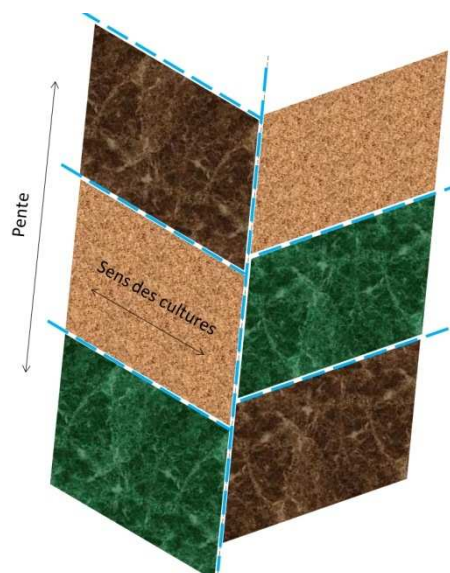


Recommandé pour des pentes **jusqu'à 20%**



Recommandé pour des pentes à **plus de 20%**

- Placer les ouvrages perpendiculaire à la direction de l'écoulement, en bordure de parcelle, de champs ou de chemins.
- Procéder à un léger terrassement pour créer un « couloir préférentiel »
- Selon le type de fossé, mettre en place les cunettes
- Semis sur toute la surface.



Coûts

- Coûts pris en charge par les améliorations foncières ou projets de renaturation
- Subventions fédérales OAS possibles au cas par cas

Avantages	Inconvénients
Le fossé en V peut être imputable comme SCE	Mise en œuvre de cunette contraignante pour les passages entre parcelles
Evacue très vite l'eau de surface sur un terrain disponible pour l'écoulement	Risques de ravinement ou de comblage si fortes précipitations

		Efficacité		
		faible	moyenne	élevée
Coûts	bas			
	moyens			
	élevés			

Les coûts sont considérés comme moyen puisque dans le plus simple des cas, il suffit jusque de procéder à un semis. L'efficacité est moyenne puisqu'il s'agit d'une mesure indirecte pour lutter contre le ruissellement.

Références

- RUTIMANN M. et al., 1999. Praxishilfe, Erosionsschutz im landwirtschaftsbetrieb, OFEV
- MOSIMANN T., 1990. Lutte contre l'érosion des sols cultivés
- LE BISSONNAIS Y. et al., 2002. L'érosion hydrique des sols en France, INRA